



Mont-de-Marsan, le 27 juillet 2015

## Communiqué de presse

### Risques de feux de forêt : prolongement du niveau 2 et interdiction de circulation

**Le classement de l'ensemble du département en niveau 2 sur une échelle de 3 est prolongé.**

Par conséquent, en application de l'article 14 du règlement relatif à la protection de la forêt contre l'incendie du 7 juillet 2004, **les travaux mécanisés en forêt ne sont autorisés qu'entre 0 heure et 14 heures jusqu'à un retour au niveau 1.**

Par ailleurs compte tenu des conditions météorologiques, Nathalie MARTHIEN, Préfet des Landes, a décidé par voie d'arrêté préfectoral qu'à compter du **28 juillet 2015 à 0 heure sont interdits toute circulation et tout stationnement de véhicules sur les pistes, voies forestières et chemins d'exploitation situés à l'intérieur de bois, forêts, reboisements, landes ou à une distance de moins de 200 mètres de ces formations forestières. Cette interdiction concerne l'ensemble du département des Landes.**

L'interdiction faite ne s'applique pas aux catégories de personnes suivantes :

- propriétaires et leurs ayants droit tels que définis à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2004,
- agents des services publics concernés,
- agents des services de secours,
- personnes en charge de la prévention et de la lutte contre l'incendie.

Il est rappelé **qu'il est interdit** à l'intérieur des bois, forêts et landes et ce, jusqu'à une distance de 200 m :

- d'utiliser du feu,
- de fumer et de jeter des allumettes, mégots ou débris incandescent,
- de procéder à des incinérations,
- de tirer des feux d'artifice sans autorisation du maire de la commune concernée.

**Ces interdictions doivent être respectées avec la plus grande rigueur.**

**Des informations sur le niveau de risque et les mesures applicables sont disponibles**  
sur le répondeur de la Préfecture des Landes au **02 52 600 903**.  
Ces informations sont actualisées quotidiennement.

Contact Presse :

Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82

[marion.dourthe@landes.gouv.fr](mailto:marion.dourthe@landes.gouv.fr)

Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 ; 06 37 04 61 13

[Thierry.morier@landes.gouv.fr](mailto:Thierry.morier@landes.gouv.fr)